



Conseil de sécurité

Distr. générale
30 décembre 2019
Français
Original : anglais

Situation au Mali

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Dans sa résolution [2480 \(2019\)](#), le Conseil de sécurité a prorogé jusqu'au 30 juin 2020 le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et m'a prié de lui faire rapport tous les trois mois sur la suite donnée à la résolution. Le présent rapport décrit les faits nouveaux survenus depuis mon rapport précédent ([S/2019/782](#)), en date du 1^{er} octobre 2019, et contient une analyse des progrès accomplis dans l'application des mesures énoncées au paragraphe 4 de la résolution [2480 \(2019\)](#) ainsi que de la situation dans le nord et le centre du Mali et de la configuration de la Mission pour ce qui est de l'exécution de ses priorités stratégiques principale et seconde.

II. Principaux faits nouveaux

A. Dialogue national inclusif

2. Le processus de dialogue national inclusif a démarré après que ses modalités ont été publiées le 3 octobre. Des sessions de dialogue ont été tenues en octobre aux niveaux local et régional et dans les districts ainsi qu'avec la diaspora. Des représentants des partis politiques et de la société civile, y compris des groupes de femmes et de jeunes, ont participé aux débats. La dernière session du dialogue national s'est ouverte le 14 décembre à Bamako. Le 30 novembre, dans son discours à la nation, le Président de la République du Mali, Ibrahim Boubacar Keita, a annoncé que les conclusions du dialogue seraient mises en œuvre par un mécanisme de suivi et d'évaluation indépendant, dont le format et la composition devraient être proposés par les participants.

3. Mon représentant spécial a collaboré avec d'autres médiateurs pour encourager toutes les principales parties prenantes à prendre part au dialogue national. Le Front pour la sauvegarde de la démocratie, dirigé par le chef de l'opposition, Soumaïla Cissé, et le mouvement de la société civile Anw Ko Mali Dron n'ont pas participé au dialogue, arguant que leurs exigences n'avaient pas été satisfaites. La Coordination des mouvements de l'Azawad avait suspendu sa participation après que le Président avait indiqué, dans son discours à la nation du 22 septembre, que certaines dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali allaient peut-être être révisées. Elle a toutefois participé à la dernière session du dialogue.



B. Application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali

4. Le Comité de suivi de l'Accord ne s'est pas réuni depuis que le Gouvernement a annulé la réunion qui devait se tenir à Kidal en septembre. La Coordination des mouvements de l'Azawad a publiquement critiqué cette décision et a fait savoir qu'elle ne continuerait à participer aux travaux du Comité que si une réunion était tenue pour expliquer les raisons de l'annulation. En coordination avec l'équipe de médiation internationale, mon représentant spécial s'est tenu en rapport étroit avec toutes les parties pour les aider à régler leurs différends afin que le dialogue reprenne dans le cadre du Comité et que l'Accord de paix soit de nouveau appliqué. Dans leur communiqué du 3 décembre, les mouvements signataires se sont dits disposés à reprendre les travaux au sein du Comité.

5. La Commission technique de sécurité s'est réunie régulièrement malgré les difficultés politiques. Les participants ont examiné les violations du cessez-le-feu commises par les mouvements signataires de l'Accord de paix à la réunion du 25 septembre, les règles régissant la circulation des convois et des armes lourdes à la réunion du 29 octobre et le plan de redéploiement des unités constituées dans le nord du Mali, en particulier à Kidal, aux réunions des 7 et 28 novembre.

6. Le Haut Conseil pour l'unité de l'Azawad, membre de la Coordination des mouvements de l'Azawad, a tenu son deuxième congrès du 26 au 28 octobre, à Kidal. Il a engagé tous les acteurs qui partageaient ses objectifs à se rallier et à former une plateforme commune pour représenter le nord du Mali. Le Mouvement national pour la libération de l'Azawad, l'autre membre important de la coalition, a tenu son congrès du 30 novembre au 3 décembre, au cours duquel il a critiqué le Gouvernement pour les retards pris dans l'application de l'Accord et, contrairement au Haut Conseil, a réaffirmé ses orientations politiques et militaires. Lors de ce dernier congrès, le Chef du Bureau de la MINUSMA à Kidal a fait des déclarations dans lesquelles le Gouvernement a vu une remise en cause de la souveraineté du Mali. Le 10 décembre, le Gouvernement a publié un communiqué dans lequel il l'a déclaré *persona non grata*. La MINUSMA a regretté l'interprétation qui avait été faite de ces déclarations dans un contexte d'incertitudes et réaffirmé le respect de l'Organisation pour la souveraineté et l'intégrité territoriale du Mali.

7. Le clivage a persisté entre les factions opposées au sein de la Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger. En plus de la division au sein du Mouvement arabe de l'Azawad-Plateforme, le Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad et leurs alliés s'est scindé en deux factions, l'une soutenant le général El-Hadji Ag Gamou et Fahad Ag Almahmoud et l'autre soutenant Haballa Ag Hamzata. Mon représentant spécial est resté en contact étroit avec les deux factions et les autres parties concernées afin d'atténuer les effets de ce clivage sur le processus de paix.

C. Stabilisation et rétablissement de l'autorité de l'État dans le centre du pays

8. Le Gouvernement a intensifié ses efforts pour mettre en œuvre une stratégie globale axée sur les aspects politiques et visant à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires et à rétablir l'autorité et la présence de l'État et les services sociaux de base. Sur la base de la révision du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre, le secrétariat permanent du Cadre politique de gestion de la crise au centre du Mali a élaboré un plan d'action pour mettre en œuvre la stratégie. La MINUSMA a continué de fournir un appui technique, logistique et financier au Cadre. Elle a également aidé à l'organisation de rencontres avec les chefs des

communautés peule et dogon ainsi qu'à la mise en place, à Bamako, d'un dispositif de consultation qui rassemble les personnalités influentes des deux communautés.

9. Le 11 octobre, à Mopti, le Premier Ministre de la République du Mali, Boubou Cissé, a lancé un programme de réhabilitation communautaire pour encourager le désarmement volontaire et le démantèlement des groupes d'autodéfense et des milices. Ce programme s'adresse aux 3 387 jeunes vulnérables associés aux milices d'autodéfense dans le centre. Depuis son lancement, 352 combattants, sur un nombre total estimé à 3 387, ont intégré le processus, qui vise également à prévenir le recrutement par les groupes extrémistes violents. Le 26 novembre, M. Cissé a lancé la phase de réinsertion du programme.

D. Évolution des conditions de sécurité

10. Durant la période considérée, il s'est produit 269 attaques, au cours desquelles 200 civils ont été tués, 96 blessés et 90 enlevés, ce qui représente une baisse par rapport à la période précédente. Plus de 85 % des attaques meurtrières contre les civils se sont produites dans la région de Mopti. Malgré une réduction générale, la menace de violences contre les civils ne s'est pas atténuée dans le district de Bankass (région de Mopti). Entre le 14 et le 16 novembre, les villages peuls dans la commune d'Ouankoro ont subi une série d'attaques qui ont fait au moins 37 morts.

11. La période considérée a été également marquée par une série d'attaques meurtrières dirigées contre les Forces armées maliennes ; 193 soldats ont ainsi été tués et 126 blessés, soit 116 % de plus par rapport à la période précédente. Les attaques les plus sanglantes sont celles qui se sont produites le 30 septembre à Boulikessi et à Mondoro (région de Mopti), le 1^{er} novembre à Indélimane (région de Ménaka) et le 18 novembre à Tabankort (région de Ménaka). La MINUSMA a fourni un soutien en matière d'évacuations sanitaires aux forces de défense et de sécurité nationales, ainsi que des carburants et combustibles et du matériel pour renforcer certains camps.

12. Le 6 novembre, les forces armées nationales ont annoncé leur retrait de certaines de leurs bases, notamment Indélimane et Anderamboukane (région de Ménaka) et Labézanga (région de Gao).

13. Des manifestations ont été organisées à Bamako en novembre pour exprimer un soutien aux forces armées nationales et dénoncer la médiocrité du matériel et l'insuffisance de la protection, certains manifestants remettant en cause la présence des forces internationales au Mali. Le 19 novembre, à Gao, des femmes de soldats ont fait blocus devant le camp des forces armées nationales pour protester contre la mort de leurs époux. Dans son discours à la nation du 30 novembre, le Président a exhorté la population malienne à soutenir les troupes étrangères qui aidaient à réprimer les groupes terroristes menaçant l'existence du pays.

14. La MINUSMA et les forces internationales ont continué de faire l'objet d'attaques asymétriques. La MINUSMA a subi 68 attaques – dans les régions de Mopti (46), de Kidal (9), de Ménaka (5), de Tombouctou (4) et de Gao (4) – qui ont tué 2 soldats de la paix et 8 vacataires et blessé 5 soldats de la paix, 1 civil et 2 vacataires. Au cours de la période précédente, elle avait subi 20 attaques, qui avaient tué 1 vacataire et blessé 25 soldats de la paix. Un soldat des forces françaises a trouvé la mort dans une attaque à l'engin explosif improvisé commise le 2 novembre et 13 soldats ont été tués le 25 novembre dans un accident de deux hélicoptères durant une opération menée contre des groupes terroristes dans la région de Ménaka.

15. Le 6 octobre, un convoi de la force de la MINUSMA a roulé sur un engin explosif improvisé près d'Aguelhok (région de Kidal) ; il y a eu un mort et trois blessés parmi les Casques bleus. Le même jour, des éléments armés non identifiés ont

ouvert le feu sur la base opérationnelle temporaire de la Mission à Bandiagara (région de Mopti) ; un soldat de la paix a été grièvement blessé et a succombé par la suite à ses blessures.

16. Dans le centre du pays, alors que la population locale était de plus en plus mécontente face à la détérioration des conditions de sécurité, des éléments radicaux et des groupes d'autodéfense auraient mobilisé des groupes, en particulier des groupes de jeunes, contre la présence des forces internationales, y compris la MINUSMA. C'est pourquoi durant la période considérée, les patrouilles de la Mission ont été parfois bloquées par des manifestants. Le 12 octobre, une manifestation contre la détérioration des conditions de sécurité a dégénéré devant le camp de la Mission à Sévaré et des dégâts matériels importants en ont résulté.

17. Du 27 au 29 novembre, la MINUSMA a mené une opération à l'appui des forces armées nationales au camp de Diabali, qui avait été transféré à ces forces le 17 octobre. C'était la première d'une série d'opérations visant à appuyer leur redéploiement et à aider à renforcer rapidement leurs positions pour prévenir les activités des groupes terroristes ainsi qu'à améliorer la défense du camp.

18. En association avec l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, la MINUSMA a continué de soutenir le Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et sa brigade d'investigation spécialisée, par des activités de formation et des services d'appui technique et logistique dans le cadre des enquêtes menées par la brigade, notamment celles portant sur l'attaque dirigée contre les forces armées nationales à Boulikessi.

19. Durant la période à l'examen, il y a eu 16 procès liés au terrorisme, 19 personnes ont été déclarées coupables et condamnées à des peines d'emprisonnement allant de 2 ans à la réclusion à perpétuité et 6 personnes ont été acquittées. Le nombre de personnes soupçonnées de terrorisme jugées depuis 2017 est ainsi porté à 60, 51 ayant été condamnées et 9 acquittées.

III. Application des mesures prioritaires énoncées au paragraphe 4 de la résolution 2480 (2019)

A. Réforme constitutionnelle à l'issue d'une consultation inclusive avec la pleine participation des parties maliennes, de l'opposition politique et de la société civile

20. On ignore encore les résultats du processus de dialogue national inclusif et son incidence sur la réforme constitutionnelle et les autres réformes. À la demande de l'opposition et des groupes de la société civile, la portée du dialogue a été élargie. L'opposition et les organisations de la société civile ont maintenu que la priorité devrait être donnée aux mesures visant à stabiliser la situation sur le plan de la sécurité. À la demande de certaines parties prenantes, le Gouvernement a inclus l'Accord comme thème de débat dans le cadre du dialogue. Toutefois, les mouvements signataires, et la Coordination des mouvements de l'Azawad en particulier, ont déclaré que l'Accord ne pourrait être révisé qu'avec le consentement de tous les signataires.

21. Les divergences entre les principales parties prenantes quant à l'orientation des débats pourraient entraver la formulation de recommandations consensuelles concrètes sur les réformes politiques et institutionnelles, notamment l'enchaînement des réformes. Certaines parties prenantes insistent sur le fait qu'il est indispensable de procéder à une réforme de la Constitution pour pouvoir faire avancer les autres processus de réforme, alors que d'autres maintiennent que la seule réforme

institutionnelle prévue par l'Accord qui nécessite une révision de la Constitution est la création du Sénat. Étant donné que le mandat des membres du Parlement vient à expiration en mai 2020, il importe d'accélérer le lancement des processus de réforme qui nécessitent l'approbation du Parlement. Cela étant, certaines parties prenantes estiment que les questions relatives à la réforme institutionnelle devraient être approuvées à la fois par la chambre basse et par le Sénat, qui n'est pas encore créé, de manière que les vues des populations locales du pays soient dûment prises en compte. On ne sait pas vraiment si les conclusions et les recommandations issues du dialogue auront force obligatoire et si elles orienteront les processus de réforme à venir.

22. Si elles ne sont pas surmontées, les divergences de vues et d'attentes apparues dans le contexte du dialogue national inclusif peuvent aggraver le risque de troubles politiques, sachant que certaines parties prenantes sont capables de mobiliser l'opinion pour provoquer des manifestations populaires, sous l'étendard de la réforme de la Constitution. Cette situation vient accentuer encore le climat persistant de mécontentement social, comme en témoignent les récentes manifestations, compte tenu de la forte détérioration de la situation socioéconomique et des conditions de sécurité. Les critiques croissantes contre le Gouvernement sont attisées par les attaques meurtrières contre les forces armées nationales. La MINUSMA continue de collaborer avec toutes les parties prenantes pour mettre fin à l'impasse.

B. Transfert des services déconcentrés de l'État aux autorités locales et adoption de lois portant création de la police territoriale

23. Le Gouvernement malien a continué de prendre des mesures en vue du transfert plein et effectif des services et compétences déconcentrés de l'État aux autorités locales, ainsi que du transfert de 30 % des recettes de l'État aux collectivités territoriales. À ce jour, sur les 42 domaines visés, les ministères d'exécution concernés ont déjà transféré aux autorités locales les compétences relatives à 16 domaines et se préparent à transférer les compétences relatives aux 10 domaines suivants d'ici à la fin de 2019 : agriculture ; santé ; éducation ; urbanisme ; pêche ; élevage ; mines et énergie ; jeunesse et sport ; culture ; eau et assainissement. Des projets de décret énonçant des mesures concrètes pour le transfert des compétences sont en cours de finalisation.

24. Dans son projet de budget pour 2020, le Gouvernement a prévu de transférer aux autorités locales 23,1 % des recettes de l'État, contre 21,3 % en 2019. Les consultations sur la police territoriale, y compris son rôle et sa contribution au maintien de l'ordre au niveau local, les mécanismes de financement et de contrôle, se poursuivent entre les parties signataires.

25. Depuis mon dernier rapport, le pourcentage d'administrateurs civils présents dans leur lieu d'affectation dans le nord du Mali est toujours de 23 % (80 % pour les gouverneurs, 38 % pour les préfets et 17 % pour les sous-préfets). Les problèmes d'insécurité ont nettement augmenté, les maires et le personnel administratif ayant fait l'objet d'un nombre croissant d'attaques ; deux maires ont été tués dans la région de Tombouctou et quatre bureaux municipaux dans les régions de Tombouctou et de Mopti ont été vandalisés. L'insécurité a continué de causer l'absentéisme et la réaffectation de certains agents.

26. Au 30 novembre, en ce qui concerne les administrateurs civils dans la région de Mopti, le taux de déploiement était de 30 % pour les gouverneurs, de 75 % pour les préfets et de 22 % pour les sous-préfets, alors qu'il était de 41 % pour les gouverneurs, de 75 % pour les préfets et de 35 % pour les sous-préfets en juin 2019.

27. La MINUSMA a continué de soutenir le déploiement des représentants locaux de l'État dans les régions et a proposé des solutions originales visant à améliorer le rétablissement partiel de l'autorité de l'État. Il s'agissait notamment de renforcer la sécurité dans les tribunaux et les prisons et d'aider les membres des autorités judiciaires à retourner temporairement dans leur lieu d'affectation pour tenir des audiences.

28. Pour que les communes, les cercles et les régions puissent fonctionner, un transfert effectif de l'autorité, des responsabilités et des ressources du gouvernement central est impératif. Les autorités locales devront se voir donner les moyens de générer leurs propres recettes et leurs capacités devront être constamment renforcées. Les fonctionnaires sont peu désireux de se faire affecter dans le nord et le centre du Mali. Il est recommandé que le Gouvernement, agissant avec l'appui de la communauté internationale, mette en place un système de récompense, comme des incitations financières ou des plans d'avancement professionnel, conjugué à un système de recrutement local, et confie ainsi aux autorités locales la responsabilité d'engager, de gérer et de retenir le personnel.

C. Redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes reconstituées et réformées dans le nord du Mali

29. En tout, 1 330 anciens membres du personnel du Mécanisme opérationnel de coordination de Gao, Kidal et Tombouctou, désignés par les mouvements armés signataires, ont été désarmés, démobilisés et intégrés dans les forces armées et la garde nationales dans le cadre du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration. Les conditions de cette intégration ont été réunies grâce à l'appui apporté par la Mission, qui a œuvré avec toutes les parties pour les aider à surmonter leurs divergences et à se joindre au processus. La Mission a également fourni un appui logistique pour l'enregistrement et le stockage des armes en toute sécurité ainsi que le transport des ex-combattants jusqu'à Bamako, d'où ils ont rejoint les sites de formation dans les régions de Koulikoro et de Ségou afin de suivre une formation militaire de base.

30. Conformément à l'Accord, les membres de la défense et de la sécurité nationales nouvellement intégrés seront redéployés dans le nord du pays dans le cadre des unités reconstituées et réformées comprenant des éléments des forces armées nationales, de la Coordination des mouvements de l'Azawad, de la Plateforme et de certains groupes armés non signataires. Un projet de plan de redéploiement des unités reconstituées élaboré par le chef d'état-major de la défense avec l'appui de la MINUSMA fait actuellement l'objet de pourparlers entre les signataires de l'Accord : il prévoit le déploiement, en deux phases, de 24 compagnies reconstituées dans le nord du Mali, à commencer par le redéploiement de trois bataillons à Gao, Tombouctou et Kidal, respectivement, et d'une compagnie à Ménaka. Ce plan permettrait à la Mission de transférer les tâches de protection dont elle s'acquitte actuellement à l'appui des zones de cantonnement, qui seront utilisées dans le cadre du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

31. Une fois le plan de redéploiement avalisé et adopté, les 1 330 éléments formés et intégrés seront affectés à des unités spécifiques, la structure de commandement sera établie et l'attribution des grades des commandants au cas par cas sera parachevée, comme le prévoient les deux décrets sur l'harmonisation des grades.

32. Une phase de « rattrapage » est en cours pour désarmer et démobiliser les 510 membres restants du Mécanisme opérationnel de coordination en vue de leur intégration dans l'armée, ce qui portera le nombre d'éléments intégrés à 1 840.

33. En tout, 668 déserteurs ont rejoint leurs unités comme prévu dans l'Accord. Une unité spéciale de lutte contre le terrorisme composée de 69 membres du personnel a été déployée à Gao à l'issue du processus accéléré de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

34. L'appui de la Mission au processus de redéploiement continuera d'avoir un rôle déterminant, la confiance ne régnant pas et le moral étant au plus bas parmi les signataires. Le Gouvernement, qui comptait accorder la priorité à la question, a dû revoir ses options, son attention étant accaparée par la situation dans le centre du Mali au vu des attaques récentes qui ont été perpétrées contre les forces de défense et de sécurité nationales. Les mouvements signataires continuent par ailleurs de subordonner la dissolution de leurs mouvements armés à des progrès concrets sur le plan de la réforme politique, en particulier en ce qui concerne la décentralisation, et de préconiser le maintien de la structure de leurs unités respectives.

35. La première étape du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration est l'enregistrement biométrique de 74 000 ex-combattants à Gao, Mopti, Tombouctou, Ménaka et Kidal qui avaient fait l'objet d'une présélection pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration. Il a été décidé qu'à la suite du programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration, 10 000 ex-combattants en tout seraient intégrés aux forces de défense et de sécurité nationales et à l'administration publique, tandis que 16 000 combattants bénéficieraient de mesures de réinsertion socioéconomique dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration.

D. Participation des femmes

36. La Mission a collaboré étroitement avec les entités gouvernementales compétentes pour préparer un atelier de haut niveau afin d'accroître la participation des femmes aux organes de décision dans le cadre du processus de paix, y compris les administrations provisoires au niveau communal, ainsi qu'au système politique en général. L'atelier, prévu pour janvier 2020, permettra également de convenir officiellement du statut et de la structure d'un observatoire des femmes créé avec le soutien de la MINUSMA pour suivre la mise en œuvre du processus de paix.

37. Les femmes restent sous-représentées dans les mécanismes d'exécution et de suivi de l'Accord. Cela est à attribuer à un contexte culturel dans lequel la participation des femmes à la vie publique et politique a été traditionnellement minime. Quatre ans après l'adoption, en 2015, d'une loi exigeant une représentation d'au moins 30 % de femmes dans la fonction publique et plus de quatre ans après la signature de l'Accord, la proportion des femmes est de 3 % à la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; de 6 % au Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité ; de 20 % à la Commission vérité, justice et réconciliation et de 4 % aux sous-comités du Comité de suivi de l'Accord. La représentation des femmes reste minime (1 % et 5 % respectivement) dans les administrations provisoires au niveau des régions et des districts.

38. Pour aller de l'avant, il sera essentiel d'assurer une participation plus marquée et plus efficace des femmes aux prises de décisions politiques et économiques. La propagation de l'extrémisme violent dans de nombreux secteurs au Mali constitue un grave revers, du fait que nombre de groupes extrémistes portent atteinte aux droits des femmes et cherchent à les exclure totalement de la sphère publique.

39. Les organisations de femmes de la société civile ont participé activement à la préparation et à la tenue du dialogue national inclusif. Un réseau de femmes parlementaires a été le fer de lance d'une initiative visant à persuader celles qui

souhaitaient boycotter le dialogue de revenir sur cette décision. La MINUSMA a également appuyé la création d'un secrétariat permanent pour les journalistes, dont 50 % de femmes, qui ont été formés pour rendre compte des processus politiques et de la responsabilité des médias dans une démocratie.

E. Aménagement de la zone de développement des régions du nord

40. La zone de développement des régions du nord a été établie après que la loi qui en porte création a été adoptée en juillet 2019 et le nécessaire a été fait pour rendre opérationnel le fonds de développement durable. Le Gouvernement et les groupes signataires ont depuis lors commencé à préparer le lancement d'un projet pilote dans le nord du pays, axé sur la région de Kidal. Dans son projet de budget pour 2020, le Gouvernement a alloué 44 millions de dollars au fonds en question, pour la gestion duquel les signataires se sont attelés à l'élaboration d'un manuel définissant des règles et des lignes directrices.

41. La pleine mise en place de la zone de développement des régions du nord dépend d'un certain nombre d'éléments, qui pourraient ne pas être réglés dans l'immédiat. Les projets destinés à être mis en œuvre dans cette zone devront être élaborés en fonction d'une stratégie de développement économique pour les régions du nord, avec l'établissement de priorités et d'échéanciers. En consultation avec les groupes signataires, le Gouvernement aura un rôle de chef de file dans l'élaboration de cette stratégie et devra veiller à l'inscrire dans une démarche globale visant à favoriser la croissance et le développement dans l'ensemble du Mali.

42. Un certain nombre de questions institutionnelles et opérationnelles en suspens risquent de compliquer la mise en place de la zone de développement des régions du nord. L'exécution des projets dans la zone sera supervisée par un conseil consultatif interrégional. En l'absence d'élections régionales, les signataires doivent convenir des modalités de désignation et de nomination de représentants par intérim à ce conseil, dont il faudra en outre définir les échanges avec les autorités locales, qui seront à terme responsables de l'application de leurs propres stratégies de développement. De plus, il sera important de veiller à la transparence des flux de financement, tout en établissant une distinction entre les projets financés par les recettes fiscales locales et les fonds transférés par le gouvernement central, d'une part, et les contributions des donateurs et la rubrique budgétaire consacrée au fonds de développement durable, d'autre part.

IV. Bilan de la situation dans le nord et le centre du Mali et reconfiguration de la Mission

43. L'état de la sécurité demeure très préoccupant dans le nord et le centre du Mali, du fait d'une précarité et d'une complexité grandissantes. Les groupes terroristes ont étendu leur influence, différents groupes assurant principalement la sécurité dans plusieurs secteurs du pays, en usant de diverses méthodes et en se faisant accepter à divers degrés par les populations locales. D'une part, la présence d'éléments terroristes, tels que Katibat Macina, dans les districts occidentaux de Ségou et de Mopti n'est guère contestée par les populations locales. Dans ces zones reculées, si les conditions de sécurité peuvent sembler plus stables, un nombre moins important d'actes de violence et de crimes étant signalé, la population subit néanmoins des exactions et de graves atteintes aux droits de l'homme. D'autre part, la démarche adoptée par d'autres groupes terroristes, comme l'État islamique du Grand Sahara, dans la partie sud de la région de Gao et dans la région de Ménaka est de faire régner

la peur et de recourir à la taxation et à des attaques meurtrières, ce qui amène les populations locales à rejeter cette présence.

A. Situation dans le nord du Mali

44. L'état de la sécurité dans le nord s'est dégradé et a gagné en complexité, tandis que s'intensifiaient les activités terroristes dans la région de Ménaka et le cercle d'Ansongo (région de Gao) et que la Coordination des mouvements de l'Azawad raffermissait son contrôle et assurait la sécurité dans les zones de Tombouctou et Kidal, sur fond de diminution de la présence de l'État et de fracturation de la Plateforme.

45. Les affrontements intracommunautaires, tels que ceux observés entre les populations arabes à Tombouctou, d'une part, et les populations touaregs et peules à Ménaka, d'autre part, conjugués à l'expansion des groupes extrémistes, devraient être la principale source de violence dans les mois à venir. La volonté de contrôler les principaux itinéraires du trafic amène certains à prendre les armes. Les facteurs de conflit économique restent difficiles à traiter, les groupes dissimulant leurs motivations en tenant des discours idéalistes, politiques ou religieux.

46. Dans la région de Gao, une infiltration constante de groupes terroristes armés a été constatée, à tel point que certains interlocuteurs ont comparé la situation à celle de 2012. La présence de groupes terroristes le long de l'axe Ansongo-Gao ajoute aux souffrances de la population ; 70 % des faits liés à l'absence de protection des civils, signalés dans la région de Gao, se sont produits dans le cercle d'Ansongo.

47. Dans la région de Tombouctou, l'état général de la sécurité reste stable, en partie grâce à la coopération entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et les forces de défense et de sécurité nationales. Si la sécurité s'est améliorée dans les zones contrôlées par la Coordination des mouvements de l'Azawad, dans les secteurs plus reculés du delta du Niger tels que Bambara-Maoudé, des groupes terroristes restent néanmoins actifs et continuent de recruter de force. Dans la zone située au sud du fleuve Niger, l'État islamique du Grand Sahara a étendu son influence dans tout le cercle du Gourma-Rharous et, dans le sud, jusqu'à la frontière du Burkina Faso.

48. La présence de la Mission dans le nord reste essentielle pour protéger les principales agglomérations, créer l'espace nécessaire au déroulement du processus de paix, préparer le terrain au retour de l'autorité de l'État et le faciliter, y compris les forces de défense et de sécurité nationales reconstituées. Toutefois, la Mission a dû adapter sa stratégie au vu de l'attention de plus en plus grande qu'elle a dû accorder au centre du Mali, outre celle qu'elle consacre déjà à la région du nord. Ces six derniers mois, elle a déployé en permanence dans la région de Mopti, pour prévenir toute violence contre les civils, au moins trois compagnies d'infanterie, des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et une force de réaction rapide de sa base de Gao. En raison de ces déploiements, elle a du mal à faire face aux problèmes de sécurité de plus en plus marqués signalés dans les régions de Gao et de Ménaka. Cette situation, conjuguée à des moyens aériens limités, s'est également répercutée de manière négative sur l'exécution du mandat et sur la capacité des composantes civiles de collaborer avec leurs homologues et de s'acquitter de leurs tâches. Certaines fonctions, telles que l'escorte du personnel civil, traditionnellement assurée par les militaires, ont été assumées par des unités de police constituées, mais les pratiques en question devraient rester des mesures provisoires.

B. Situation dans le centre du Mali

49. La situation dans le centre demeure extrêmement complexe et très préoccupante. Les violences intercommunautaires continuent de faire de nombreuses victimes et sont mises à profit par des groupes extrémistes, les cercles de Bandiagara, Bankass et Koro étant les plus touchés. Si la recrudescence de la violence contre les Dogons ces derniers mois a entraîné des représailles contre les populations peules, le degré de violence n'est cependant pas comparable aux massacres à grande échelle qui avaient été commis au début de 2019, en partie grâce à la négociation d'une série d'accords locaux de cessez-le-feu, appuyés par la MINUSMA.

50. Les groupes terroristes prolifèrent et affirment leur présence dans plusieurs régions du centre. Paradoxalement, les zones touchées ont signalé que les violences et affrontements intercommunautaires avaient diminué d'intensité, les populations infiltrées étant homogènes pour la plupart. Les atteintes graves aux droits de l'homme commises par ces groupes ne sont pour la plupart pas signalées. La menace des engins explosifs improvisés reste élevée dans le centre et en particulier sur l'axe Kona-Gao, et la présence de ces groupes restreint la liberté de circulation des forces de défense et de sécurité nationales et des forces internationales, qui restent les principales cibles des attaques aux engins explosifs improvisés, la population civile subissant également d'importantes pertes.

51. En l'absence d'autorité de l'État et du fait de la prolifération des groupes terroristes, les milices d'autodéfense restent actives et refusent de se dissoudre ou de déposer les armes car elles estiment être les seules à pouvoir assurer la sécurité de leurs populations. Ces groupes remettent de plus en plus en cause la présence des forces internationales, dont la MINUSMA, qu'ils perçoivent comme des rivaux, et mobilisent de plus en plus la population locale contre cette présence. Les milices dogons et peules renforcent leurs effectifs et consolident leur action, ce qui laisse entrevoir de nouveaux affrontements. Les membres du plus grand groupe d'autodéfense, Dan Nan Ambassagou, qui demeure un important pourvoyeur d'emplois pour les jeunes qui ont été laissés pour compte, ont hésité à participer à l'initiative lancée par les autorités pour lutter contre la violence au sein de la collectivité.

52. Se fondant sur une stratégie politique, le Gouvernement continue de s'employer à définir une démarche cohérente et dynamique face à la situation dans le centre, car la multiplication des structures, mécanismes et interlocuteurs spécialisés a semé la confusion parmi les différents organes. La MINUSMA joue un rôle important de coordination à cet égard.

53. La lutte contre l'impunité demeure une composante essentielle de l'action de stabilisation du centre. La Mission a apporté un appui important aux enquêtes menées par les autorités nationales sur les massacres de grande ampleur qui se sont produits en 2019. En même temps, les discours de haine se multiplient dans les médias sociaux et locaux, alimentant un climat d'incitation à la violence et de stigmatisation des populations.

C. Réponse de la Mission

54. La Mission a renforcé sa présence et ses activités dans le centre du Mali pour aider le Gouvernement à protéger les civils, à réduire les violences intercommunautaires et à rétablir l'autorité de l'État et les services de base. Elle a aidé les responsables au moyen de la tenue de 57 réunions locales visant à réduire les tensions intercommunautaires dans les régions de Mopti et de Ségou. Elle a également appuyé huit dialogues intercommunautaires destinés à régler les conflits dans

plusieurs communes des districts de Koro et Bankass, qui ont abouti à deux accords verbaux et à la signature de trois accords de paix locaux.

55. Afin d'accroître l'aptitude des autorités locales à régler les différends et les conflits fonciers, la Mission a lancé un programme visant à améliorer les capacités de 108 commissions foncières de la région de Mopti et appuyé la validation d'un projet de loi destiné à renforcer les mécanismes de justice traditionnelle pour régler les différends mineurs avant qu'ils ne dégénèrent. La MINUSMA a redoublé d'efforts pour aider les autorités à lutter contre l'impunité en mettant l'accent sur le centre du Mali, notamment en appuyant le renforcement des capacités dans des domaines précis tels que les enquêtes sur la criminalité organisée grave, le renseignement criminel et la protection des lieux du crime, par l'intermédiaire des équipes de police spécialisées et du laboratoire de criminalistique.

56. L'opération Oryx de la Mission s'est concentrée sur les zones où les civils étaient le plus menacés, à savoir Bandiagara et Bankass, jusqu'à Koro. Au moins trois compagnies ont continué d'être déployées, tout comme des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et un appui aérien d'intervention rapide pour prévenir et dissuader la violence contre les civils. Le déploiement de bases opérationnelles temporaires a permis à la force d'accroître la présence de la MINUSMA. La force a également pu effectuer des patrouilles plus longues et moins prévisibles et intensifier les échanges avec les populations du centre du Mali.

57. La MINUSMA a poursuivi ses opérations visant à atténuer la menace des engins explosifs improvisés dans la région de Mopti et en a trouvé et neutralisé cinq depuis mai 2019.

D. Évaluation de la configuration de la Mission

58. Conformément à la résolution 2480 (2019), la MINUSMA a élaboré un concept de la mission pour guider la hiérarchisation des tâches à la suite de l'ajout d'une deuxième priorité stratégique tenant compte de la demande du Conseil en matière d'adaptation, d'une plus grande souplesse et d'une plus grande efficacité. Comme indiqué aux paragraphes 54 à 57 ci-dessus, elle a considérablement renforcé ses activités dans le centre du Mali en soutien aux autorités et aux populations locales menacées.

59. Au vu de problèmes de sécurité de plus en plus prononcés dans le nord et le centre du Mali et de la présence limitée des forces de sécurité et de défense nationales, la Mission a subi une pression supplémentaire, ayant eu à se concentrer davantage sur le centre du Mali (voir par. 48 plus haut). Pour régler le problème, elle a élaboré un plan d'adaptation visant à rééquilibrer et à accroître ses capacités en remédiant aux insuffisances critiques existantes et en augmentant sa mobilité et sa souplesse pour déployer des contingents entre les secteurs afin de réagir rapidement face à l'évolution des conditions de sécurité.

E. Plan d'adaptation de la force

60. Le plan d'adaptation envisagé pour la force, qui s'appuierait sur l'action menée pour réaligner le dispositif et l'empreinte de celle-ci dans un environnement en pleine évolution, permettrait de prendre à l'avance les précautions nécessaires pour créer un environnement sûr et sécurisé permettant aux composantes de la Mission de s'acquitter des tâches qui leur ont été confiées. Il établit le fondement d'une meilleure protection des civils, de la prévention du retour des éléments armés et de la création d'un environnement durable sur le plan de la sécurité.

61. Le plan d'adaptation de la force vise à accroître la mobilité, l'agilité et la souplesse de la Mission. Tout en restant dans les limites de l'effectif des troupes autorisé, il exige un ajustement du dispositif et de la composition de la force. Cet objectif sera atteint grâce à la transformation et au transfert de certaines unités et à la création de capacités et de ressources supplémentaires, notamment d'unités d'hélicoptères, d'un hôpital de niveau 2 à Mopti et de plateformes de renseignement, de surveillance et de reconnaissance. Plusieurs unités terrestres très mobiles du groupement tactique mobile de la Mission seront déployées dans tous les secteurs, ce qui permettra à la force de se mobiliser rapidement pour atteindre ses objectifs. La MINUSMA aura besoin de terrains et d'infrastructures supplémentaires dans certaines zones, notamment à Mopti, Gao et Kidal, pour adapter efficacement son dispositif. Le plan prévoit également la réaffectation de 40 observateurs militaires chargés de surveiller le cessez-le-feu. En raison de l'insécurité, ils ne peuvent pas s'acquitter pleinement de leurs tâches. Il est donc recommandé de transformer leurs postes en emplois d'officier d'état-major.

F. Plan d'adaptation de la police

62. La police des Nations Unies s'attachera à renforcer son appui au redéploiement des forces de sécurité nationales, l'accent étant mis sur la région du centre, au moyen de programmes de police de proximité et de coordination des activités menées dans des locaux communs avec les forces de défense et de sécurité nationales. Elle s'efforcera également d'aider davantage les autorités judiciaires à lutter plus efficacement contre l'impunité, en coordination avec les autres composantes. Dans le nord et le centre, les patrouilles et les escortes des unités de police constituées demeurent des outils essentiels pour permettre aux composantes civiles de s'acquitter de leur mandat.

63. Les efforts se poursuivent pour accroître la présence de la police des Nations Unies dans le centre du Mali, une unité de police constituée supplémentaire devant être déployée au début de 2020. Il est également envisagé de réaffecter des policiers hors unités constituées sur la base d'un plan de réaffectation à l'échelle de la Mission, en tenant compte du déploiement des homologues nationaux et de la création de centres régionaux de formation. La MINUSMA assurera la formation des formateurs et la supervision directe des formations par des équipes itinérantes de formation.

64. Une unité de police constituée de Bamako devrait être redéployée à Tombouctou, afin de renforcer et d'étendre les activités de sensibilisation dans le secteur et d'appuyer le redéploiement des forces nationales de sécurité. À Gao, l'unité de police constituée continuera de mener des activités à moyen terme pour appuyer ces forces à Ansongo, tout en envisageant des possibilités de déploiement temporaire pour accroître ces activités.

G. Adaptation des composantes civiles

65. En tout, 15 civils ont été redéployés pour renforcer la présence de la Mission dans le centre du Mali. Celle-ci procédera à un examen des effectifs afin de faire coïncider le déploiement de son personnel civil avec la redéfinition de l'ordre de priorité des tâches prescrites.

66. L'élaboration et la mise en œuvre du cadre stratégique intégré ont facilité l'intégration. Des projets conjoints ont été exécutés dans les régions de Tombouctou, Gao, Mopti et Ménaka, contribuant à la prestation par le Gouvernement de services sociaux de base, à la création de moyens de subsistance et au retour de 2 089 réfugiés

à Tombouctou grâce à la reconstruction des écoles, à la fourniture de denrées alimentaires, au forage d'un puits et à la mise en place de services de transport.

V. Situation des droits de l'homme

67. La situation des droits de l'homme demeure préoccupante. Pendant la période considérée, la MINUSMA a confirmé 72 cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits (68 cas d'atteintes imputables à des groupes armés et 4 cas de violations imputables aux forces nationales). Il s'agissait notamment d'exécutions sommaires, d'assassinats, d'enlèvements, d'arrestations et de détentions arbitraires, et de violences sexuelles liées au conflit. Les enfants continuent également d'être touchés par le conflit : 142 violations graves ont été signalées contre 105 enfants, dont 39 recrutés et utilisés par les mouvements armés et 48 tués ou blessés.

68. Les activités des groupes armés non signataires ont continué de faire peser de graves menaces sur les civils et les organismes de sécurité chargés de les protéger. Sur les 68 atteintes aux droits de l'homme recensées, 18 ont été attribuées au Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans et 31 à des milices communautaires. En tout, 43 se sont produites à Mopti, 14 à Tombouctou, 5 à Gao, 2 à Ménaka, 2 à Kidal, et 1 dans chacune des régions de Ségou et Sikasso. Elles ont fait en tout 78 morts et 38 blessés parmi les civils, tandis que 36 autres personnes étaient enlevées. Dans le nord du Mali, le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans a continué d'attaquer des écoles et des mosquées et d'incendier des infrastructures civiles, ce qui pourrait constituer une violation du droit international humanitaire.

69. Trois violations des droits de l'homme ont été attribuées à des groupes armés signataires. Le 1^{er} octobre, deux civils ont été enlevés et maltraités par des membres du Groupe d'autodéfense des Touaregs Imghad avant d'être libérés le même jour. Le 7 octobre, durant les patrouilles qu'ils effectuaient à Goundam (région de Tombouctou), des membres de la Coordination des mouvements de l'Azawad ont arrêté et maltraité quatre civils soupçonnés d'avoir commis des actes criminels. Ils les ont tous relâchés le même jour.

70. Des membres du personnel de la défense et de la sécurité nationales ont été impliqués dans 4 cas de violations des droits de l'homme qui ont fait 12 morts (10 hommes et 2 garçons) et au moins 21 blessés (20 hommes et 1 fille). Cela constitue une baisse par rapport aux six cas signalés au cours de la précédente période considérée. Le 19 septembre, dans la région de Ségou, la police nationale a fait un usage excessif de la force pour réprimer une manifestation violente. Un civil a été tué et 82 personnes, dont 2 femmes et 3 enfants, ont été arrêtées arbitrairement, dont beaucoup ont subi des mauvais traitements ; les trois enfants ont été relâchés par la suite.

71. La question des droits de l'homme continue de susciter des préoccupations dans le cadre des opérations antiterroristes. Le 30 septembre, la MINUSMA a été informée de violations qui auraient été commises par les forces armées nationales, avec l'appui des forces burkinabé, dans le cadre d'opérations antiterroristes dans la région de Mopti. L'enquête qu'elle devait mener dans le secteur est entravée pour cause d'insécurité. Le 15 novembre, des éléments des forces armées nationales auraient exécuté sommairement neuf civils soupçonnés d'être impliqués dans des actes de terrorisme à Mondoro (région de Mopti).

72. La MINUSMA a continué d'appuyer les travaux de la Commission vérité, justice et réconciliation, qui a recueilli à ce jour près de 15 612 témoignages. Son mandat a été prorogé jusqu'en décembre 2021 et son champ d'application a été étendu

aux violations commises entre 1960 et 2019. La première audition publique s'est déroulée le 8 décembre 2019.

73. Afin de promouvoir le respect des droits de l'homme et du droit international humanitaire, la MINUSMA a continué de faciliter les activités de renforcement des capacités et de sensibilisation aux droits de l'homme à Bamako, Mopti et Gao pour les forces de défense et de sécurité nationales, la Commission nationale des droits de l'homme et les organisations de la société civile.

74. Le mandat de la Commission internationale d'enquête a été prorogé jusqu'en juin 2020.

VI. Situation humanitaire

75. La situation humanitaire a été marquée par l'augmentation du nombre de personnes déplacées dans le centre et le nord du Mali et par la persistance de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition. Le plan d'aide humanitaire de 324 millions de dollars a été financé à hauteur de 138 millions de dollars (42 %), ce qui reste insuffisant.

76. La population déplacée, soit 199 385 personnes début novembre, en majorité des femmes et des filles, a plus que triplé en un an. La région de Mopti abrite la plus grande population déplacée (69 679), suivie des régions de Gao (55 702), Ségou (24 291) et Tombouctou (22 641).

77. En tout, 3,2 millions de personnes souffrent d'insécurité alimentaire, dont plus de 648 330 qui souffrent d'insécurité alimentaire grave et ont besoin d'une aide alimentaire immédiate, en grande partie du fait de l'augmentation des déplacements internes et de la limitation de l'accès aux terres agricoles. Le nombre de personnes en grave insécurité alimentaire est quatre fois plus élevé qu'à la même période en 2018. En octobre, 1 051 écoles étaient fermées, dont 660 dans la région de Mopti.

78. L'accès humanitaire dans le nord et le centre du Mali est devenu de plus en plus ardu en raison de la criminalité, des activités des groupes extrémistes violents et des opérations militaires. Le nombre d'atteintes à la sécurité des agents humanitaires, essentiellement liées au banditisme, est resté élevé.

VII. Situation économique

79. L'insécurité persistante conjuguée à la baisse de la production agricole a entravé la croissance économique qui est passée de 5 % à la fin de 2018 à quelque 4,7 % en 2019. Le 5 décembre, l'Assemblée nationale a adopté le budget-programme pour 2020, d'un montant de 3,4 milliards de dollars, avec un déficit de 712 millions de dollars contre 560 millions de dollars dans le budget rectifié de 2019.

80. Pendant la période considérée, 25 projets à impact rapide et 19 projets financés par le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, d'un montant total de 1,1 million de dollars et de 7,4 millions de dollars, respectivement, ont été approuvés pour appuyer l'exécution de l'Accord de paix et la stabilisation du centre, tout comme le versement de 15 millions de dollars, financés par le Fonds pour la consolidation de la paix, à l'appui de la réconciliation intercommunautaire et de la cohésion sociale dans le centre du Mali. La Banque mondiale ayant approuvé l'octroi de ressources d'un montant de 22,7 millions de dollars pour améliorer l'accès à des services modernes et promouvoir le déploiement des énergies renouvelables dans les zones rurales, un projet visant à renforcer la viabilité financière du secteur de l'électricité, mettre en place des subventions agricoles plus ciblées et plus efficaces

et soutenir la décentralisation de la prestation de services en faveur des pauvres a été évalué le 18 octobre.

81. Les donateurs ont versé de nouvelles contributions d'une valeur de 5,41 millions de dollars au fonds d'affectation spéciale et se sont engagés à verser 4,1 millions de dollars supplémentaires. Le 10 décembre, la MINUSMA a publié les résultats d'une enquête de terrain sur la façon dont les projets à impact rapide menés pendant la période 2014-2017 étaient perçus, qui a indiqué que les populations bénéficiaires y étaient favorables.

VIII. Capacités de la Mission

Contingents

82. Au 11 décembre, 89,94 % de l'effectif autorisé de 13 289 membres, soit 11 953 personnes, avaient été déployés, dont 40 observateurs militaires, 486 officiers d'état-major et 11 427 membres des contingents. Les femmes représentaient 3,58 % du personnel militaire.

Police

83. Au 11 décembre, 1 741 agents de police, soit 90,67 % de l'effectif autorisé, avaient été déployés, dont 307 membres de la police hors unités constituées (25,40 % de femmes) et 1 434 membres d'unités de police constituées (10,87 % de femmes).

Civils

84. Au 11 décembre, 87 % du personnel civil de la MINUSMA avaient été déployés, dont 89 % des membres du personnel recrutés sur le plan international, 80 % des Volontaires des Nations Unies et 86 % des membres du personnel recrutés sur le plan national. Les femmes occupaient 24 % des postes soumis à recrutement international (soit une baisse de 3 % par rapport à la période précédente), 28 % des postes de Volontaire des Nations Unies et 15 % des postes soumis à recrutement national.

85. La difficulté de trouver des prestataires qui puissent livrer le matériel appartenant aux contingents dans le nord du Mali, notamment pour les pays fournisseurs de contingents, a conduit la MINUSMA et le Secrétariat à entreprendre un examen du plan d'appui de la Mission, en mettant l'accent sur les aspects relatifs au contrôle des mouvements.

IX. Sûreté et sécurité du personnel des Nations Unies

86. La MINUSMA a continué de prendre des mesures pour renforcer la sécurité de ses camps et a fini de mettre en place des systèmes de surveillance électronique à Gao et Mopti, tandis que des efforts sont en cours à Kidal. Des systèmes de communication interne supplémentaires ont été installés dans tous les camps de la zone de la Mission, qui examine actuellement les dispositifs visant à renforcer la sécurité du personnel civil dans l'ensemble du pays.

87. En tout, 128 soldats de la MINUSMA ont été tués à la suite d'actes de malveillance, et 91 soldats de la paix sont morts dans d'autres circonstances depuis la création de la Mission, en 2013. À ce jour, 29 auteurs présumés ont été identifiés et 14 personnes détenues pour ces crimes.

X. Déontologie et discipline

88. Aucune allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles n'a été enregistrée au cours de la période considérée. La Mission a poursuivi l'exécution de sa stratégie de prévention des manquements, en particulier de l'exploitation et des atteintes sexuelles, par la formation du personnel, l'évaluation des risques et la recommandation de mesures d'atténuation dans ses zones d'opérations. Elle a également poursuivi ses activités de sensibilisation auprès de la population locale et de fourniture d'une aide aux victimes.

XI. Questions relatives à l'environnement

89. La MINUSMA a continué de s'efforcer de réduire son impact sur l'environnement, notamment en soumettant en octobre son plan révisé de gestion des déchets et en novembre son plan de gestion des infrastructures énergétiques. Elle a élaboré des instructions permanentes pour l'approvisionnement en eau, l'assainissement et les urgences environnementales, et a continué d'organiser des inspections, des formations et des séances d'information pour sensibiliser les fonctionnaires au mandat environnemental de la Mission.

XII. Observations

90. Je suis préoccupé par la persistance des retards dans l'exécution de l'Accord, dans le cadre du dialogue national inclusif, et par le regain d'insécurité dans tout le pays, notamment par l'absence de redéploiement des forces de défense et de sécurité nationales reconstituées dans le nord du Mali. Dans le cadre de ce dialogue, des débats se sont tenus dans plus de 600 municipalités et 49 districts, dans la capitale et parmi la diaspora, ce qui a donné l'occasion aux Maliennes et aux Maliens de faire part de leurs préoccupations et d'envisager des solutions. J'ai été particulièrement encouragé d'apprendre que des représentantes des femmes s'étaient exprimées durant la plupart des séances. Les Maliennes ont payé un lourd tribut dans ce conflit qui fait rage dans leur pays depuis 2012. Elles doivent pouvoir participer réellement à la vie politique du Mali et prendre part aux décisions qui influenceront sur leur avenir. Je demande aux chefs de l'opposition et à la société civile qui ont décidé de ne pas participer au processus de tenir compte de l'intérêt national avant tout et d'assumer le rôle d'une opposition responsable. Je demande également à tous les dirigeants maliens de faire preuve de l'esprit d'initiative nécessaire et de trouver un terrain d'entente et des solutions pragmatiques pour reprendre la mise en œuvre du processus de paix et faire avancer les réformes essentielles, notamment la révision de la Constitution, qui est une mesure indispensable pour progresser dans d'autres domaines.

91. L'exécution de l'Accord de paix demeure la seule voie viable pour régler la crise complexe du Mali et jeter les bases de solutions durables pour la paix et la stabilité : il est essentiel que les Maliens se l'approprient sur le plan national afin qu'il puisse être exécuté, et je conçois également qu'ils souhaitent en débattre. Il est toutefois important de saisir qu'à ce stade critique, il n'existe d'autre option que cet accord. Il faut redoubler d'efforts pour veiller à ce que la population, dans toutes ses composantes, le comprenne. Il est de la plus haute importance que les parties signataires règlent leurs différends par la concertation et reprennent les réunions régulières du Comité de suivi de l'Accord. Mon représentant spécial continuera d'œuvrer avec toutes les parties pour surmonter l'impasse.

92. La nouvelle dégradation de l'état de la sécurité au Mali et dans l'ensemble de la région du Sahel est alarmante. Les groupes terroristes gagnent du terrain, tandis que

les attaques contre les forces de sécurité nationales et internationales se poursuivent sans relâche. Je condamne avec la plus grande fermeté les attentats odieux perpétrés contre les forces armées nationales, qui ont essuyé de lourdes pertes. Je rends hommage à toutes les forces nationales et internationales qui continuent de s'acquitter de leurs tâches dans les circonstances les plus difficiles et les plus dangereuses qui soient et rappelle que certains ont payé le prix ultime dans la quête d'un avenir meilleur pour tous les Maliens. Les forces de sécurité nationales et internationales jouent un rôle crucial au Mali et leur participation reste essentielle, même si une solution militaire ne suffira pas à elle seule à résoudre les problèmes auxquels se heurte le pays. Pour faire face à la crise complexe, il faut une réponse multidimensionnelle et une direction forte et unifiée. J'exhorte tous les acteurs à dépasser leurs divergences, à travailler ensemble et à trouver des solutions pour accélérer l'exécution de l'Accord. Cela reste le moyen le plus pragmatique de s'attaquer aux causes sous-jacentes de l'instabilité et de l'intensification des activités terroristes.

93. L'intégration de 1 330 ex-combattants des mouvements signataires dans les forces armées nationales est un résultat encourageant. Pour la première fois depuis la signature de l'Accord en 2015, des ex-combattants ont renoncé à leurs armes pour servir leur pays dans les rangs de l'armée. Comme le prévoit l'Accord, ils feront partie des unités reconstituées et réformées qui seront redéployées dans le nord du Mali. Leur redéploiement sera important non seulement pour renforcer les forces armées nationales, mais il constituera aussi une première mesure concrète vers le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du pays et ouvrira la voie à une présence plus marquée de l'administration et de la justice publiques, ce qui sera fondamental pour régler le conflit et combattre le terrorisme. Il est maintenant indispensable que ce redéploiement ait effectivement lieu dans le nord du Mali, en particulier à Kidal. Je demande au Gouvernement et aux mouvements signataires de résoudre d'urgence toute question en suspens et de faire en sorte que le plan puisse être approuvé par toutes les parties.

94. Je demeure préoccupé par la situation dans le centre du Mali, où les activités terroristes continuent d'alimenter les violences intercommunautaires, ce qui pèse lourdement sur la population locale. Je me félicite de l'action menée par le Gouvernement pour adopter une stratégie globale en vue de remédier à cette situation déplorable. Je suis encouragé en particulier par les initiatives de dialogue du Gouvernement, qui ont donné des résultats et concouru à la réduction relative des violences intercommunautaires dans le centre du Mali. La prolifération des mécanismes gouvernementaux et le chevauchement des compétences ont toutefois entraîné une certaine confusion, qui doit être clarifiée. Je condamne les incidents répétés au cours desquels des miliciens ont restreint les déplacements des forces de la MINUSMA et fait preuve d'hostilité envers elles. Ces faits compromettent les mesures prises par la Mission pour protéger les civils. Je voudrais également prévenir que les initiatives de désarmement en dehors d'un cadre politique clair risquent de susciter des attentes irréalistes chez ceux qui ont pris les armes pour diverses raisons. La lutte contre l'impunité restera essentielle pour endiguer la violence dans le centre du pays, et les autorités doivent en faire davantage pour manifester leur volonté à cet égard. J'exhorte les autorités judiciaires nationales à poursuivre les enquêtes, notamment sur les horribles massacres de Koulogon Peul, Ogossogou et Sobane Da, et à en traduire les auteurs en justice. Je voudrais également souligner la nécessité de demander des comptes aux auteurs de crimes commis contre les soldats de la paix : quelque 128 d'entre eux ont été tués à la suite d'actes malveillants et aucun des auteurs n'a été tenu pour responsable.

95. Pour stabiliser la situation au Mali et lutter contre le terrorisme, il faudra répondre aux doléances des laissés pour compte et des pauvres. Il sera essentiel à cet

égard de faire progresser les réformes envisagées dans le cadre de l'Accord, d'investir dans le développement économique et d'ouvrir des perspectives. La zone de développement des régions du nord peut devenir un moyen important de favoriser des activités génératrices de revenus et d'emploi dans ce secteur où une grande partie de la population locale est démunie et n'a pas encore vu de dividendes de la paix. Le redéploiement de l'administration de l'État ne fera une différence que s'il va de pair avec le transfert d'autorité, de responsabilité et de ressources du gouvernement central. Une décentralisation complète à plus long terme sera importante pour stabiliser le Mali, compte tenu de l'immensité de son territoire et de la diversité de sa population.

96. La situation humanitaire continue de se dégrader. Dans l'ensemble du pays, 3,9 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, principalement dans le nord et le centre, des femmes et des enfants pour la plupart. La dégradation de l'état de la sécurité entrave également la sécurité des travailleurs humanitaires et restreint leur accès aux personnes dans le besoin. Plus de 1 000 écoles sont aujourd'hui fermées au Mali du fait de l'insécurité qui empêche des centaines de milliers d'enfants de recevoir une éducation. La fermeture des écoles est inquiétante, car l'éducation demeure l'un des investissements les plus importants qu'un pays puisse faire dans sa population et son avenir.

97. Compte tenu de la complexité des problèmes et de la nécessité tout aussi grande de trouver des solutions globales, la présence de la MINUSMA au Mali reste indispensable et la pertinence de son mandat ne se dément pas. La Mission continue de jouer un rôle fondamental sur les plans politique et de la sécurité, et son appui est déterminant dans la mise en place d'un espace propice au déroulement du processus de paix. L'appui de la Mission a été essentiel pour faciliter les progrès accomplis dans l'application des mesures prioritaires énoncées dans la résolution 2480 (2019). La MINUSMA opère selon des règles d'engagement strictes et est habilitée à utiliser tous les moyens nécessaires face aux menaces qui pèsent sur l'exécution de son mandat, même s'il ne s'agit pas d'un mandat de lutte contre le terrorisme. Je demeure convaincu que les organisations partenaires sont mieux placées pour mener de grandes opérations de combat et de lutte antiterroriste et fournir un appui spécialisé au-delà du mandat de la Mission et des capacités du système des Nations Unies. Il faut des partenariats efficaces pour garantir un succès collectif.

98. La Mission a accompli de grands progrès pour renforcer sa présence et ses activités dans le centre en redéfinissant l'ordre de priorité des tâches prescrites, compte tenu de ses priorités stratégiques principales et secondaires. Au vu de la grande complexité de la menace, de l'intensification des activités terroristes et de la limitation des capacités nationales, elle ne peut en faire davantage sans ressources supplémentaires. Le plan d'adaptation la concernant présente une proposition viable pour une force plus agile, plus mobile et plus souple, dotée d'unités adaptées et de capacités renforcées, et surtout d'une mobilité aérienne accrue. Il n'entraînera pas d'augmentation de l'effectif autorisé, mais nécessitera des ressources supplémentaires. J'engage les États Membres à appuyer cette proposition lorsqu'ils examineront les contributions et le budget de la Mission, conformément aux engagements qu'ils ont pris dans le cadre de l'Action pour le maintien de la paix.

99. Je tiens à exprimer ma gratitude à mon représentant spécial, Mahamat Saleh Annadif, pour son inlassable travail et dévouement. Je tiens également à remercier tous les membres du personnel civil et en tenue des Nations Unies, aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, aux membres de l'équipe de médiation internationale, aux pays donateurs, aux organisations régionales et multilatérales, aux organisations non gouvernementales et à tous les autres partenaires pour leur soutien inestimable à la paix au Mali.

Annexe I

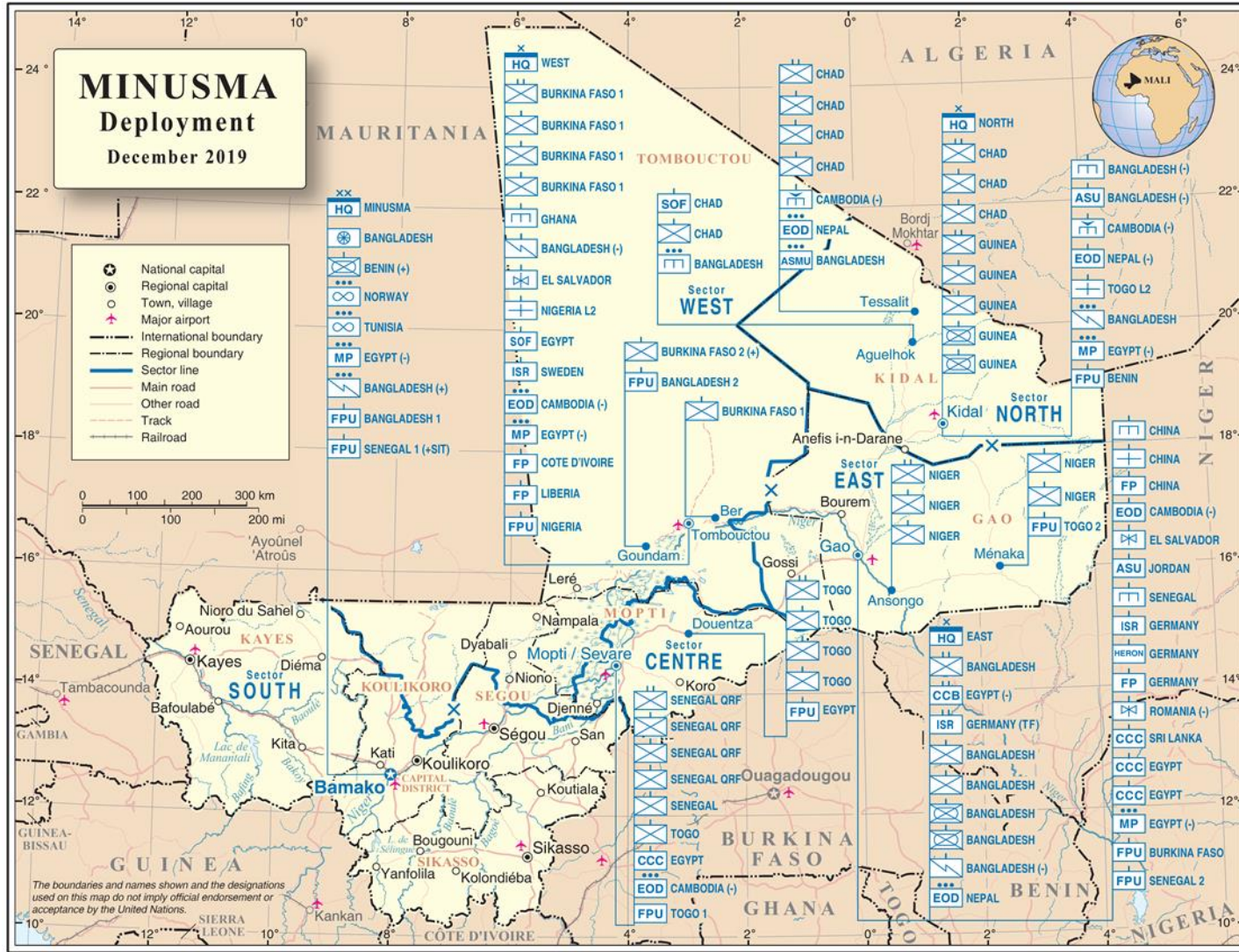
**Effectifs militaires et effectifs de police de la Mission
multidimensionnelle intégrée des Nations Unies
pour la stabilisation au Mali au 11 décembre 2019**

Pays	Composante militaire			Composante Police								
	Experts, officiers d'état-major et membres du contingent			Policiers hors unités constituées			Unités de police constituées			Total (composante Police)		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
Allemagne	348	20	368	7	5	12				7	5	12
Arménie	1		1									
Autriche	2		2									
Bangladesh	1 279	17	1 296	1		1	237	43	280	238	43	281
Belgique	33	6	39									
Bénin	242	18	260	15	2	17	134	5	139	149	7	156
Bhoutan	5		5									
Bosnie-Herzégovine	1	1	2									
Burkina Faso	1 051	35	1 086	15	9	24	130	10	140	145	19	164
Burundi	1		1									
Cambodge	266	25	291									
Cameroun	2	1	3	10	4	14				10	4	14
Canada	3	2	5	10	7	17				10	7	17
Chine	411	15	426									
Côte d'Ivoire	207	6	213	14	14	28				14	14	28
Danemark	60	4	64									
Égypte	1 068	2	1 070				130	10	140	130	10	140
El Salvador	192	18	210									
Espagne	1		1	2	0	2				2	0	2
Estonie	4		4									
États-Unis d'Amérique	9	1	10									
Éthiopie	1		1									
Finlande	4		4	1	1	2				1	1	2
France	24		24	12	1	13				12	1	13
Gambie	2	1	3									
Ghana	133	20	153									
Guatemala	2		2									
Guinée	839	30	869	6	6	12				6	6	12
Indonésie	10		10	4	1	5				4	1	5
Irlande	12		12									
Italie	1	1	2									
Jordanie	65		65	11		11				11		11
Kenya	13	1	14									
Lettonie	1		1									
Libéria	101	16	117									

Pays	<i>Composante militaire</i>			<i>Composante Police</i>								
	<i>Experts, officiers d'état-major et membres du contingent</i>			<i>Policiers hors unités constituées</i>			<i>Unités de police constituées</i>			<i>Total (composante Police)</i>		
	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>	<i>Hommes</i>	<i>Femmes</i>	<i>Total</i>
Lituanie	34	2	36									
Madagascar				2		2				2		2
Mauritanie	7		7									
Mexique	2	1	3									
Népal	155	3	158									
Niger	853	12	865	27	10	37				27	10	37
Nigéria	63	17	80	1	1	2	102	38	140	103	39	142
Norvège	11	4	15	3	2	5				3	2	5
Pakistan	19		19									
Pays-Bas	5	1	6	6	1	7				6	1	7
Portugal	2		2	2	1	3				2	1	3
République tchèque	4	1	5									
Roumanie	120	6	126									
Royaume-Uni	2		2									
Sénégal	1 005	39	1 044	16	6	22	285	30	315	301	36	337
Sierra Leone	18	4	22									
Sri Lanka	265		265									
Suède	175	35	210	4	1	5				4	1	5
Suisse	6		6	2	1	3				2	1	3
Tchad	1 392	26	1 418	14	1	15				14	1	15
Togo	894	44	938	9	1	10	260	20	280	269	21	290
Tunisie	77	6	83	35	2	37				35	2	37
Turquie				1		1				1		1
Ukraine	8	1	9									
Total	11 511	442	11 953	229	78	307	1 278	156	1 434	1 507	234	1 741

Annexe II

Carte



Map No. 4506 Rev. 32 UNITED NATIONS December 2019 (Colour)

Office of Information and Communications Technology Geospatial Information Section